

Rapport sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement 2025



Votre monde à vous

À propos de ce rapport

Ce Rapport sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement 2025 (le « rapport ») a été rédigé conformément à la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement, et porte sur la période s'étendant du 1er septembre 2024 au 31 août 2025 (« l'exercice 2025 »).

Il est soumis au nom de Cogeco inc. et de Cogeco Communications inc. (collectivement « Cogeco »), toutes deux des émettrices assujetties, et leurs filiales respectives.

Certaines des déclarations contenues dans le rapport, y compris les informations relatives à divers programmes et initiatives, peuvent ne pas s'appliquer de la même manière à toutes les entités. Dans la mesure du possible, nous avons indiqué les cas où les initiatives ne s'appliquent qu'à une entité en particulier.

Autres documents connexes

[Rapport annuel 2025 de Cogeco inc.](#)

[Rapport de développement durable 2025](#)

[Supplément de données sur le développement durable 2025](#)

[Code d'éthique](#)

[Supplément au code d'éthique](#)

[Code de conduite des fournisseurs](#)

[Politique anticorruption et pots-de-vin](#)

Table des matières

- 2 À propos de ce rapport
- 3 Nos activités et notre chaîne d'approvisionnement
- 4 Politiques et processus de diligence raisonnable
- 6 Signalement et remédiation
- 7 Formation
- 7 Évaluation de l'efficacité
- 8 Approbation et attestation

Nos activités et notre chaîne d'approvisionnement

Cogeco inc. est une société de portefeuille diversifiée qui exerce ses activités dans les secteurs des télécommunications et des médias par le biais de ses filiales Cogeco Communications inc. et Cogeco Média. Nous sommes fiers de notre forte présence dans les communautés que nous desservons et de notre engagement envers un avenir durable.

Nos activités

Cogeco Communications inc. fournit des services Internet, de sans fil, de vidéo et de téléphonie filaire de classe mondiale à 1,6 million d'abonnés résidentiels et d'affaires au Canada et dans treize États des États-Unis. Nous proposons également des services sans fil dans la plupart des États américains où nous exerçons nos activités. Cogeco Média exploite 21 stations de radio au Canada, principalement au Québec, ainsi qu'une agence de presse. Pour obtenir plus de détails sur notre personnel, y compris la distribution de nos employés au Canada et aux États-Unis, consultez notre [Supplément de données sur le développement durable 2025](#).

Les sièges sociaux de Cogeco sont situés à Montréal, au Québec. Les actions subalternes à droit de vote de Cogeco inc. et de Cogeco Communications inc. sont inscrites à la Bourse de Toronto (TSX : CGO et CCA). Pour en savoir plus sur la structure de notre société et sur nos activités, consultez notre [Rapport annuel 2025](#).

Notre chaîne d'approvisionnement

En tant que fournisseur de services, Cogeco ne produit pas de biens au Canada ni à l'étranger. Cependant, nous achetons des biens de fournisseurs qui, quant à eux, fabriquent les produits que nous distribuons à nos clients ou que nous utilisons pour soutenir notre réseau. Au cours de l'exercice 2025, Cogeco et ses filiales tenaient 3600 fournisseurs, desquels 190 représentent 80 % de nos dépenses. Les processus décrits dans ce rapport visent tous les fournisseurs gérés par notre équipe d'approvisionnement. Nos fournisseurs ne changent pas en fonction des saisons.

Les fournisseurs qui représentent la plupart de nos dépenses directes visent les catégories de biens et services suivantes : la construction du réseau et les équipements s'y rattachant, les logiciels et le matériel informatique, l'équipement pour nos abonnés (y compris les modems, les décodeurs, les télécommandes et autres accessoires), ainsi que les services de vente et de marketing. Bien que la majorité de nos fournisseurs soient situés au Canada et aux États-Unis, l'équipement et le matériel que nous achetons peuvent provenir d'autres pays. Une partie de l'équipement et du matériel que nous achetons est notamment fabriquée dans des pays d'Afrique du Nord et de l'Asie du Sud-Est. Certains de nos fournisseurs d'équipement et de matériel sont membres de la *Responsible Business Alliance*, une coalition d'entreprises œuvrant dans le but d'améliorer la responsabilité sociale, environnementale et éthique de leurs chaînes d'approvisionnement.

Politiques et processus de diligence raisonnable

Cogeco s'engage à mettre en œuvre des normes éthiques rigoureuses dans ses relations professionnelles et ses pratiques d'affaires. Les politiques et processus mis en place par Cogeco pour prévenir et réduire le risque de travail forcé et de travail des enfants dans sa chaîne d'approvisionnement sont présentés dans les prochaines sections. Cela comprend l'adoption et la mise en œuvre de notre Code de conduite des fournisseurs et de notre Code d'éthique, ainsi que nos processus de diligence raisonnable et d'évaluation des risques liés à nos fournisseurs.

Politiques

CODE DE CONDUITE DES FOURNISSEURS

Notre [Code de conduite des fournisseurs](#) est la pierre angulaire de notre engagement en faveur d'un approvisionnement éthique, exigeant que nos fournisseurs respectent les normes d'emploi applicables ainsi que les lois sur le travail, l'absence de discrimination et le respect des droits de la personne. Le Code de conduite des fournisseurs s'appuie sur des normes internationales reconnues et encourage les fournisseurs à aller au-delà de la conformité aux lois. Il interdit explicitement le recours au travail forcé et au travail des enfants, et est régulièrement révisé et mis à jour pour assurer sa pertinence continue et pour tenir compte des défis émergents dans les chaînes d'approvisionnement. Nous interagissons avec nos principaux fournisseurs, exigeant qu'ils adhèrent à notre Code de conduite des fournisseurs. Lorsque nous sommes convaincus que les politiques et procédures d'un fournisseur sont au moins équivalentes au Code de conduite des fournisseurs, nous pouvons accepter son engagement à respecter ses propres politiques et procédures. Le non-respect du Code de conduite des fournisseurs peut justifier de mettre fin à une relation d'affaires.

Principes sous-tendant le Code de conduite des fournisseurs de Cogeco

Respect des droits de la personne
et des droits du travail

Valorisation de la santé et de la sécurité au travail

Respect de l'environnement

Conduite éthique et responsable



Notre code de conduite des fournisseurs est conforme aux normes internationales

Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme

Déclaration de l'Organisation internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail

Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies

Code de conduite du Responsible Business Alliance (RBA)

CODE D'ÉTHIQUE

Le Code d'éthique affirme notre engagement envers une conduite éthique et notre respect de pratique de respecter toutes les lois applicables. Il vise tous les administrateurs, dirigeants, employés et agents de Cogeco, y compris les consultants et sous-traitants qui maintiennent une relation avec Cogeco. Tous les administrateurs, dirigeants et employés de Cogeco doivent confirmer annuellement qu'ils ont lu le Code d'éthique, qu'ils le comprennent et qu'ils acceptent de s'y conformer.



PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES

En tant que signataire du Pacte mondial des Nations Unies, Cogeco réaffirme son engagement à respecter les droits universels de la personne et à les promouvoir, à mettre en œuvre des pratiques de travail décentes, à réduire son impact environnemental et à créer des mécanismes anticorruption. Durant l'exercice 2024, nous avons suivi le programme Accélérateur « Entreprises et Droits de l'Homme » des Nations Unies qui vise à contribuer à faire progresser les processus de diligence raisonnable relatifs aux droits de la personne.

NOUS SOUTENONS LE PACTE MONDIAL



Processus de diligence raisonnable

Cogeco a mis en place des politiques et des mécanismes pour s'assurer que ses fournisseurs s'engagent fermement à adopter des comportements éthiques et à respecter les lois. Ces politiques et mécanismes sont régulièrement révisés et mis à jour.

Notre protocole d'appel d'offres inclut un questionnaire portant sur le développement durable et sert à évaluer l'engagement des fournisseurs en matière de droits de la personne, notamment en ce qui concerne la prévention de l'esclavage moderne. Les réponses fournies sont prises en compte dans le choix des fournisseurs.

Nous menons des évaluations de diligence raisonnable pour cerner et évaluer les risques, notamment ceux liés à la stabilité financière, aux conflits d'intérêts, à la corruption, aux sanctions et à la réputation (y compris les risques liés au développement durable). Ces évaluations des risques sont fondées sur plusieurs facteurs, dont la criticité d'un fournisseur et la valeur financière des contrats conclus, ainsi que le pays et le secteur d'activité dans lequel il exerce ses activités. Un examen plus approfondi est effectué lorsqu'un fournisseur exerce des activités dans des pays considérés comme « à haut risque » par l'Indice de perception de la corruption de *Transparency International* et par le *Global Slavery Index*.

Risques de travail forcé et de travail des enfants

Détection des risques dans notre chaîne d'approvisionnement

Les vulnérabilités les plus importantes au travail forcé et au travail des enfants dans le secteur des technologies et des communications se concentrent dans la chaîne d'approvisionnement étendue. Notre évaluation des risques a démontré que la fabrication et la destruction d'équipements électroniques, ainsi que la construction des réseaux, présentent les risques les plus élevés à cet égard. Parmi les autres facteurs de risque élevés figurent la prévalence du travail nécessitant peu de qualifications, les pays identifiés comme étant à haut risque par le Global Slavery Index et certains types de produits et services classés comme présentant un risque élevé par le Pacte mondial des Nations Unies.

Gestion des risques de tiers

L'équipe Approvisionnement chez Cogeco a mis en œuvre un programme de gestion des risques de tiers qui permet de suivre en continu les risques liés aux fournisseurs critiques. Ce programme évalue périodiquement nos fournisseurs directs et critiques selon différentes catégories de risque. Pour l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, nous utilisons un outil tiers afin de cartographier et de surveiller différentes dimensions de risque, notamment la durabilité et les sanctions. Cette approche nous permet de suivre un plus grand nombre de fournisseurs et de nous concentrer sur les catégories à haut risque en ce qui concerne les allégations ou les problèmes potentiels de travail forcé ou de travail des enfants.

Signalement et remédiation

MÉCANISME DE SIGNALEMENT

Une Ligne d'éthique gérée par un tiers est disponible 24 h /24 et 7 j /7 en anglais et en français. Elle permet aux employés, fournisseurs, partenaires et autres parties intéressées de signaler anonymement leurs préoccupations, notamment les pratiques commerciales éthiques, les violations du code d'éthique et des politiques, ainsi que les comportements illégaux ou dangereux, par téléphone ou en ligne. Les personnes effectuant un signalement de bonne foi sont protégées contre toute mesure de représailles.

Notre Ligne d'éthique, gérée par un tiers, est accessible 24 h /24, 7 j /7 en français et en anglais, ce qui permet à nos employés, fournisseurs, partenaires et autres parties prenantes de signaler anonymement, par téléphone ou en ligne, toute préoccupation concernant les pratiques d'affaires éthiques, le Code d'éthique et les violations des politiques, ainsi que les comportements dangereux ou illégaux. Tous les signalements effectués via cette ligne d'écoute font l'objet d'une enquête approfondie menée sous la supervision du vice-président, Audit interne. Les personnes sont protégées contre toute mesure de représailles lorsqu'elles procèdent de bonne foi à un signalement.

RÉSULTATS ET REMÉDIATION

Nous assurons le suivi des signalements effectués via notre ligne d'éthique et réalisons des évaluations des risques liés à notre chaîne d'approvisionnement. **À ce jour, ni la ligne d'éthique ni notre évaluation interne n'ont mis en évidence de signalements ou de cas de travail forcé ou de travail des enfants au sein de nos activités ou de nos chaînes d'approvisionnement. Par conséquent, aucune mesure corrective n'a été prise durant la période considérée.**

Votre voix compte



Posez une question ou rapportez une violation

PAR TÉLÉPHONE

Canada ou États-Unis • 1 877 706-2640

EN LIGNE

www.clearviewconnects.com

Transmettez-nous vos commentaires ou faites-nous part de tout autre sujet relié à l'éthique chez Cogeco à : ethics@cogeco.com

Formation

Afin que les membres de notre personnel disposent des connaissances et compétences nécessaires, Cogeco fournit à une partie d'entre eux une formation sur la prévention du travail forcé et du travail des enfants, y compris une formation sur le Code d'éthique.

Formation sur le Code d'éthique

Une formation obligatoire sur le Code d'éthique est fournie aux employés durant leur accueil et intégration, puis par la suite, tous les deux ans. Cette formation est offerte par le biais d'un système de gestion des apprentissages en ligne qui surveille et suit l'achèvement de cette formation par tous les employés.

Formation sur le travail forcé et le travail des enfants

Notre programme de formation annuel pour l'équipe Approvisionnement couvre les risques liés à la chaîne d'approvisionnement, les processus et outils de diligence raisonnable de Cogeco, ainsi que le rôle de l'équipe dans l'identification et le signalement des signes de travail forcé et de travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement. En 2025, l'équipe Approvisionnement de Cogeco a suivi des séances de formation obligatoires portant sur l'utilisation de notre outil tiers servant à cartographier et surveiller les différents risques liés à notre chaîne d'approvisionnement, notamment le travail forcé et le travail des enfants, les sanctions et les restrictions.

Évaluation de l'efficacité

Cogeco mesure l'efficacité de ses efforts visant l'élimination du travail forcé et du travail des enfants en examinant et en mettant à jour périodiquement ses politiques et procédures en matière de droits du travail et de la personne, et en suivant des indicateurs de performance pertinents dans ses activités et chaînes d'approvisionnement.

Cogeco a mis en place de solides pratiques de gouvernance en matière de développement durable. Le conseil d'administration et ses comités supervisent la stratégie de développement durable, incluant l'identification, l'évaluation et la gestion des principaux risques et opportunités liés au développement durable, ce qui comprend ceux liés au travail forcé et au travail des enfants. La direction fournit régulièrement des mises à jour concernant ces risques au conseil d'administration et à ses comités.

Approbation et attestation

Ce rapport fournit un aperçu des mécanismes de gouvernance et des processus opérationnels que nous avons mis en œuvre pour détecter et atténuer les risques de travail forcé et de travail des enfants chez Cogeco et dans nos chaînes d'approvisionnement. Ce rapport vise particulièrement les thèmes du travail forcé et du travail des enfants afin de respecter la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement.

Conformément aux exigences de cette loi, et en particulier de l'article 11, j'atteste avoir examiné l'information contenue dans ce rapport au nom des entités susmentionnées. Selon mes connaissances et après avoir fait preuve d'une diligence raisonnable, j'atteste que les informations présentées dans le rapport sont véridiques, exactes et complètes à tous égards importants aux fins de la loi pour l'exercice indiquée dans le présent rapport.

Je fais cette attestation en ma qualité d'administrateur au sein des conseils d'administration de Cogeco inc. et de Cogeco Communications inc. pour et au nom des conseils d'administration de Cogeco inc. et de Cogeco Communications inc.



FRÉDÉRIC PERRON

Président et chef de la direction, et administrateur de Cogeco inc. et Cogeco Communications inc.

9 avril 2026

J'ai l'autorité de lier Cogeco inc. et Cogeco Communications inc.

